

Le Mot du Maire



Les Communautés de Communes du Pays de Montsalvy de St-Mamet, de Maurs, et de Laroquebrou ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 pour créer la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne.

Ce sont désormais 51 communes qui sont réunies. Elles sont représentées par 70 délégués communautaires. Pour Prunet, il s'agit naturellement de moi-même en ma qualité de maire. Mr David Ernest est le 2^{ème} délégué. La nouvelle structure issue de la fusion a procédé à l'élection de son président en la personne de Mr Michel Teyssedou, maire de Parlan. Celui-ci a choisi – en tenant compte d'un équilibre géographique et politique – onze vice-présidents dont votre serviteur en charge de l'administration générale, des ressources humaines et des énergies nouvelles.

En plus des compétences dont les intercommunalités avaient déjà la charge – économie, déchets, tourisme, aménagement de l'espace, etc. – d'autres compétences jusque là

dévolues aux communes seront transférées à terme comme l'eau et l'assainissement.

Ce sont donc des changements importants dans la vie collective de notre pays que nous devons mener et dont nous vous tiendrons informés.

Pour ce qui concerne notre commune, les budgets municipaux viennent d'être votés à l'unanimité sans augmentation des taux.

Bien que les collectivités participent à la réduction des dépenses publiques qui génèrent des pertes recettes, nous résistons mieux grâce à de nouvelles ressources fiscales liées au dynamisme de la commune qui accueille de nouveaux habitants. Par exemple, les 6 logements locatifs de l'éco-quartier ont trouvé preneurs.

En outre, notre gestion rigoureuse nous permet de réaliser de nouveaux investissements. Le chantier de la mise en accessibilité de l'école et son extension aura débuté lors de la diffusion de ce bulletin municipal.

Je tiens à remercier mes adjoints et l'ensemble du Conseil pour leur engagement, leur action et leur soutien sans faille.

Michel MERAL



Agrandissement de l'école

Le projet d'extension du bâtiment consiste, à la création sur le derrière de l'existant, d'une salle de classe permettant d'améliorer les conditions d'accueil et d'accès aux élèves et aux personnes à mobilité réduite. Sur le derrière de l'école, une place de stationnement adaptée sera donc créée, avec un cheminement contrasté jusqu'à l'entrée du bâtiment accédant aux classes du rez-de-chaussée pouvant accueillir éventuellement ces élèves en fauteuil.

Le nouveau bâtiment comprend un long dégagement de 15 M de long, donnant sur la gauche sur une salle de classe, salle de jeu ou de récréation en cas d'intempérie d'environ 60 M². Sur la droite du dégagement : des WC et sanitaires pour les garçons, un autre pour les filles, puis un troisième pour les personnes à mobilité réduite. Sur l'arrière du bâtiment un local de rangement et un accès à la nouvelle chaufferie.

Entre les sanitaires, un couloir permettra d'accéder à l'ancienne école. Celui-ci de plain pied permettra aux élèves de suspendre leurs affaires personnelles avant d'entrer en classe. L'autre couloir existant donnera accès aux classes du premier étage, qui se fera toujours par l'escalier actuel remis aux normes.

Ces deux longs couloirs donneront accès aux deux grandes portes rénovées ouvertes sur la façade principale de l'école.

L'actuel escalier disparaîtra pour faire place à un large perron sur lequel aboutiront, à droite et à gauche de celui-ci deux nouveaux petits escaliers de trois marches sécurisés par une main courante en fer forgé. Cette nouvelle entrée permettra donc d'accéder à la cour de récréation.

Cet investissement indispensable pour notre Commune, et nécessaire à la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de notre école, est budgété à hauteur de 369 602 € HT, et subventionné pour un montant de 240 240 €.

Les travaux ont commencé le 16 mai dernier.

ETAT CIVIL ANNEE 2016

NAISSANCES

- BRUEL Martin né le 22/01
- CHORFI Ilan né le 15/11
- GAUZINS Justine née le 17/03
- GONTHIER Gary né le 03/08
- INAN Anaïs née le 12/08
- SABATTE-MAURY Liam né le 28/02

MARIAGES

- BRUEL Richard et VESOUL Ludivine mariés le 25/06
- CARCANAGUE Fabrice et COUDERC Sandra mariés le 09/07
- REGIMGEAU Patrice et MAS Charlotte mariés le 10/09

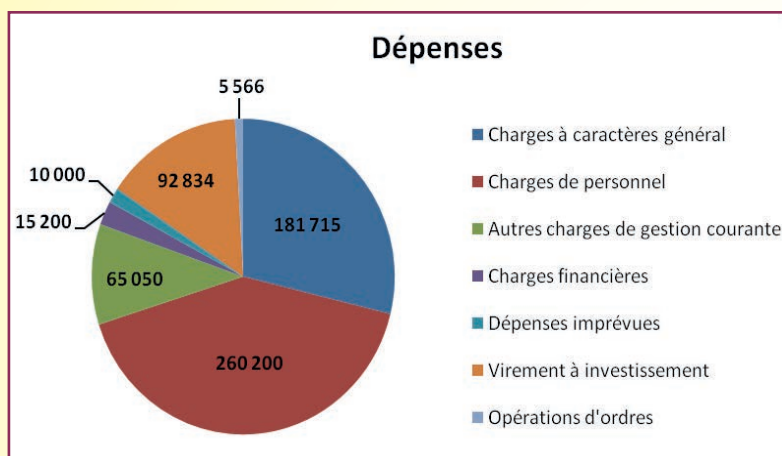
DECES

- ALIDIERES Gérard décédé le 28/05
- DELFOUR Christian décédé le 14/02
- LACASSAGNE Alain décédé le 05/09
- MAS Gabriel décédé le 02/04
- MEYNIEL Rosalie ép. LAROUSSINIE décédée le 05/10
- MONDOR Adrienne ép. PAUPERT décédée le 06/01
- SOUBRIER Roger décédé le 12/05

Le budget de fonctionnement 2017 se compose comme suit :

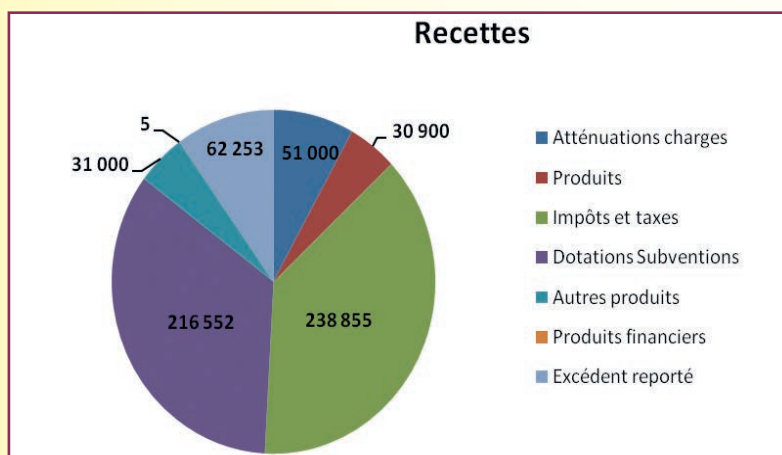
1 - Les dépenses en euros

• Charges à caractère général (énergie, fournitures, carburant, assurances, travaux hors investissement).....	181 714,54
• Charges de personnel (salaires, charges et cotisations diverses).....	260 200,00
• Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités des élus).....	65 050,00
• Charges financières (principalement les remboursements des intérêts d'emprunt).....	15 200,00
• Dépenses imprévues.....	10 000,00
• Virement à investissement.....	92 834,00
• Opérations d'ordre.....	5 566,00
TOTAL.....	630 564,54



2 - Les recettes en euros

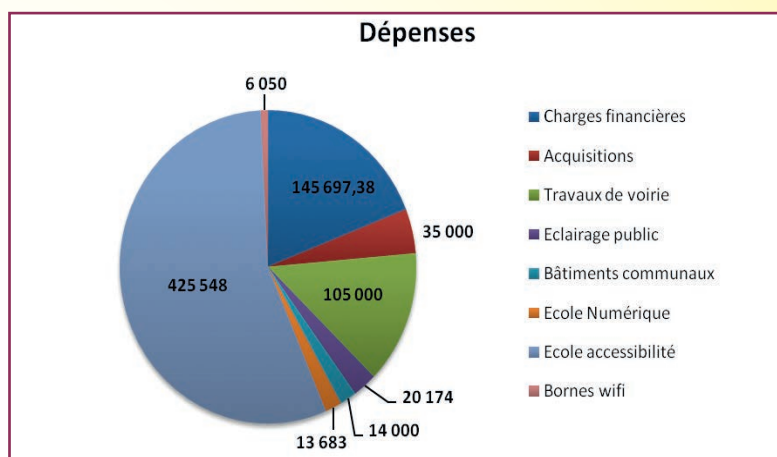
• Atténuation charges.....	51 000,00
• Produits (recettes de la cantine, de la garderie, redevances d'occupation du domaine public).....	30 900,00
• Impôts et taxes (impôts locaux, taxe sur pylône, fonds de péréquation...)	238 855,00
• Dotations et subventions (dotation globale de fonctionnement et dotations versées par l'état).....	216 552,00
• Autres produits (revenus des immeubles - loyers).....	31 000,00
• Produits financiers.....	5,00
• Excédent reporté.....	62 252,54
TOTAL.....	630 564,54



Le budget d'investissement 2017 se compose comme suit :

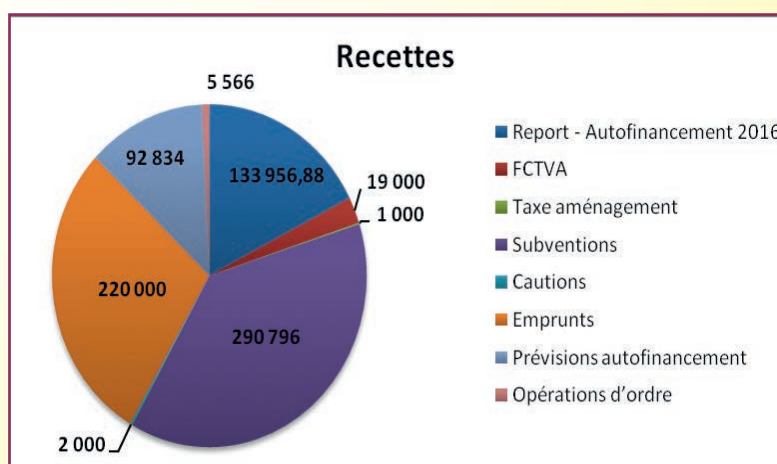
1 - Les dépenses en euros

• Charges financières (dette et déficit reporté).....	145 697,38
• Acquisitions.....	35 000,00
• Travaux de voirie.....	105 000,00
• Eclairage public.....	20 174,00
• Bâtiments communaux.....	14 000,00
• Ecole accessibilité.....	425 548,00
• Ecole numérique.....	13 683,00
• Bornes wifi.....	6 050,00
TOTAL.....	765 152,38



2 - Les recettes en euros

• Report - Autofinancement 2016.....	133 956,88
• FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).....	19 000,00
• Taxe aménagement.....	1 000,00
• Subventions.....	290 796,00
• Cautions.....	2 000,00
• Emprunts.....	220 000,00
• Prévision autofinancement 2017.....	92 834,00
• Opérations d'ordre.....	5 566,00
TOTAL.....	765 152,88



A qui s'adresser ?

Association communale de chasse :
M. Louis DESTAING 04.71.62.60.71
3 Mi-Côte - 15130 Prunet
louis.destaing@sfr.fr

Club Couleurs d'automne :
Simone BRUEL
04.71.62.61.48

René COURCHINOX
06.27.41.13.86

1 Impasse de l'Eglise - 15130 Prunet

Association des parents d'élèves :
Séverine THÉRON 04.71.62.58.24
24 Cancelade - 15130 Prunet
mistinguette-15@hotmail.fr

Sporting Châtaigneraie Cantal :
Jean-François MEYNIEL
04.71.62.50.01
21 rue Albos - 15130 Lafeuillade-en-Vézize
jfmeyniel@defitmat.fr

Anciens combattants :
M. Louis PUECH - 04.71.62.60.10
Vergnenègre - 15130 Prunet

Comité des fêtes :
Chantal ERNEST 04.71.47.07.33
Boutenègre - 15130 Prunet
davidetchantal.ernest@orange.fr

Art de vivre et yoga :
Mme Marie-Noëlle GAILHAC
8 Lot. Croix de Lacamp - 15130 Prunet
04.71.62.63.23

Les enfants du Trad :
Patricia CAUMON 06.78.40.32.28
La Croix - 15220 Roannes-Saint-Mary

Le cochonnet prunétois :
Stéphanie FUENTES 04.63.27.27.47
4 Lot. Le Champ des Torgues - 15130 Prunet
le-cochonnet-prunetois@sfr.fr

Prunet Sports Mécaniques :
M. Antoine SÉMÉTÉ
21, rue de la Maison Neuve - 15130 Prunet
semete.antoine@hotmail.fr

Infos pratiques :

La mairie est ouverte
lundi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
et le mardi de 14 h à 17 h
Tél. 04 71 62 60 56

Internet :
www.communedeprunet15.fr

Les chemins ruraux – Domaine privé de la commune

Les chemins ruraux sont des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public et qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils appartiennent au domaine privé de la commune.

Le Maire est pour sa part chargé de la police et de la conservation de ces chemins.

Le Conseil Municipal a souhaité réaliser un recensement général de ces chemins sur tout le territoire afin d'identifier ceux qui cessent d'être affectés à l'usage du public et par exemple les proposer à la vente aux riverains.

Pour ceux qui sont utilisés ou qui ont été détournés de leur vocation, le Maire doit prendre les mesures de police

ou de conservation relevant de sa compétence d'autorité de police spéciale des chemins ruraux.

Le Maire – par exemple – peut interdire l'accès et / ou la pratique de certains usagers sur tout ou partie d'un chemin rural notamment si cette pratique porte atteinte à l'environnement.

A noter les chemins cadastrés non numérotés sont dans la plupart des cas soit des voies communales soit des chemins ruraux.

Un groupe de travail assisté d'un géomètre expert effectue actuellement cet inventaire.

Cyber Cantal WIFI

Le Conseil Départemental en partenariat avec le groupe la Poste a lancé en 2016 un appel à projet pour les communes désirant adhérer au « programme Cyber Cantal wifi ». Notre commune a profité de cet appel à projet pour mettre en place le Wifi gratuit sur son espace public.

Le coût de cette opération se monte à 5031 € HT. Le financement est assuré pour 2800 € par le Fond Cantal Innovation, une aide de 800 € du fonds départemental de péréquation postale et d'un autofinancement de la commune à hauteur de 1431 €.



Ce wifi s'étend sur l'ensemble de la place ainsi qu'à la salle polyvalente. Lorsque vous êtes sur ces lieux, vous avez peut être constaté une nouvelle borne wifi apparaitre sur vos appareils informatiques nommé CG15-wifi, il suffit simplement d'autoriser la connexion pour que vous soyez connecté gratuitement au réseau partagé.

Déclaration Préalable de Travaux

Lorsqu'on envisage des travaux de construction ou de modification, il convient de vérifier que le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur.

La déclaration préalable répond à cet objectif.

Travaux concernés :

- Constructions nouvelles ayant pour résultat la création d'une surface de plus de 5 m² à 20 m²
- Construction d'un mur de hauteur supérieure à 2 m
- Construction d'une piscine d'une superficie supérieure à 10 m² jusqu'à 100 m²
- Travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction (ex : remplacement d'une fenêtre, d'une porte...)
- Changement de destination d'un local (ex : grange transformée en atelier)

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie ou consulter le site www.service-public.fr